



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-713

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 13 865 \$ ET UN EMPRUNT DE 13 865 \$ POUR EFFECTUER
L'ACHAT D'UNE TARIÈRE ET ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX (2) FLÈCHES DE
SIGNALISATION**

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 14 avril 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-713, décrétant une dépense de 113 272 \$ et un emprunt de 113 272 \$ relativement des travaux de mise aux normes du chemin Murray

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 13 juin 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 13^{ième} jour de juin 2016

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 juin 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 13 juin 2016

Annie Racine
Directrice générale et Secrétaire trésorière